SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

RSEQ

Procédure en cas de mauvais temps

Attention!

- Toute communication doit passer par les responsables des sports ;
- Les responsables des sports fournissent leurs numéros de téléphone (à domicile et cellulaire) au RSEQ et à leurs entraîneurs (ces numéros seront diffusés aux membres pour utilisation en cas d'urgence, mais ne seront pas publiés publiquement).

Marche à suivre

En cas de mauvais temps :

- Pour s'informer de la tenue ou non de l'évènement, les collèges contactent le collège hôte ;
- Une équipe qui doit parcourir une grande distance pour se rendre à un évènement doit s'informer des conditions des routes et de température de la région où elle se rend. Au besoin, elle contacte le responsable des sports du collège organisateur ;
- Si dans sa région, les conditions ne lui permettent pas de se déplacer, elle doit en informer le collège hôte ainsi que le coordonnateur responsable aussitôt ;
- Le responsable d'un événement (responsable des sports) doit prendre une décision d'annuler ou non l'évènement selon les paramètres suivants :

  - Si l'évènement (partie ou tournoi) débute avant 12h00, la décision doit-être prise avant 20h00 la veille de l'évènement.

  - Si l'évènement (partie ou tournoi) débute après 12h00, la décision doit-être prise 4h00 avant le début de l'évènement.

Lorsqu'il décide d'annuler, il doit immédiatement avertir :

- Les responsables des collèges qui avertiront leur entraîneur ;
- Le coordonnateur qui avertira le répartiteur des arbitres et tout autre intervenant impliqué.

Reprise de l'évènement

Partie simple

- Le plus tôt possible, le collège hôte doit contacter le visiteur pour choisir une date ;
- Après entente, le collège hôte contacte le coordonnateur pour transmettre les coordonnées.

Tournoi / Championnat

- Le RSEQ consultera les collèges impliqués pour trouver la meilleure modalité de reprise de l'évènement.